

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2026

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX**, le **CINQ JUIN** à **DIX SEPT HEURES**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé, en Mairie place de la Libération, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOUYSSIÉ François, Maire.

PRÉSENTS : BOUYSSIÉ François - KULIFAJ-TESSON Mylène – SODRICH Thierry – RATABOUL Gisèle – BRÄNDLI-BARBANCE Simon – MASSOL Corinne – CALVIGNAC Lionel - SENAUX-OCHOA Stéphanie - OURZIK Mikaël - COURVEILLE Martine – BESOMBES Julien - BORIES Anne-Marie – MONTES Céline – BLANQUET Marguerite – VIGUIER Guylène – HULIN Alexandre – STEFANI Patricia – VIGUIER Joël – SANCHEZ Marie-Christine – SCHULTHEISS Pierre – AUZIECH Cécile - ANDRIEU Gweenaël – GRANIER Marie – BALSSA Henri – MOSER Martine -

EXCUSÉS : CAUSSANEL Francis (procuration à CALVIGNAC Lionel) – MANUEL Christian (procuration à SENAUX-OCHOA Stéphanie) - FIAMAZZO Matthieu (procuration à KULIFAJ-TESSON Mylène) – BOUSQUET Jean-Louis (procuration à SCHULTHEISS Pierre) -

Titulaires en exercice : 29 Présents : 25 Conseillers avec pouvoirs : 4 Nombre de voix délibératives : 29

ORDRE DU JOUR :

Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leur suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Monsieur François BOUYSSIÉ après avoir procédé à l'appel des membres de l'assemblée expose le déroulement de cette élection.

Il rappelle que l'arrêté Préfectoral du 18 mai 2026 a fixé, pour les élections sénatoriales qui se dérouleront le 27 septembre 2026, le nombre de délégués des Conseillers Municipaux et Suppléants à désigner par commune ainsi que le mode de scrutin applicable à cette désignation.

L'article 4 dudit arrêté stipule :

« Dans les communes entre 9000 et 30 799 habitants, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit. Le Conseil Municipal procède à la désignation des suppléants par une élection au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ».

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal doit élire 8 suppléants.

Il procède en suivant à la **mise en place d'un bureau électoral** composé de :

1 Secrétaire : RATABOUL Gisèle

2 conseillers municipaux les plus âgés : GRANIER Marie – BLANQUET Marguerite

2 conseillers municipaux les plus jeunes : ANDRIEU Geenael – HULIN Alexandre

Monsieur le Maire constate que 3 listes de candidats ont été déposées et il procède au scrutin.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a déposé un seul bulletin plié dans l'urne prévue à cet effet. Après le vote du dernier Conseiller, les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats de l'élection :

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de conseiller présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 29

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blanc par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Nom du candidat tête de liste	Suffrages obtenus	Nombre de suppléants obtenus
BOUYSSIÉ François	21	6
BOUSQUET Jean-Louis	4	1
ANDRIEU Gweenael	4	1

Monsieur le Maire a proclamé élus, les candidats des listes dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus.



Monsieur le Maire a communiqué en suivant les noms des suppléants élus, par liste, désignés pour participer à l'élection des sénateurs, en cas d'empêchement avéré des conseillers municipaux :

Liste Unis pour Carmaux :

- DUBOIS Valérie
- LABIT Sylvain
- EL FARISSI Aya
- CHANÉ Mathieu
- BERAL Céline
- CAZES Patrick

Liste Notre Priorité, Carmaux :

- SOULIÉ Jérôme

Liste Carmaux pour vous : sécurité et bon sens

- PASTUREL Didier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.